



51^e réunion du Conseil d'administration

20 et 21 octobre 2021

Révisé par le Secrétariat international de l'ITIE,

le 8 décembre 2021

Procès-verbal

Ce procès-verbal présente l'objet et les décisions collectives de la 51^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE.

PROCÈS-VERBAL DE LA 51^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Table des matières

51-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour	Error! Bookmark not defined.
51-2 Rapport du Secrétariat.....	4
51-3 Rapport de la Banque mondiale	Error! Bookmark not defined.
51-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre.....	Error! Bookmark not defined.
51-5 Rapport du Comité de Validation	Error! Bookmark not defined.
51-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	Error! Bookmark not defined.
51-7 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision .	Error! Bookmark not defined.
51-8 Rapport du Comité des Finances et du Comité de Gouvernance et de Supervision	Error! Bookmark not defined.
Annexe A – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays .	Error! Bookmark not defined.
Annexe B– Liste des participants – 51 ^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE..	22

51-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

La très honorable présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, Helen CLARK, déclare la réunion ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil pour cette 51^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE. Étant donné que la réunion du Conseil d'administration se déroule en ligne pour la cinquième fois en raison de la pandémie, la présidente fait part de sa reconnaissance pour le niveau élevé de participation et d'engagement des membres du Conseil d'administration, malgré l'impossibilité d'une réunion en personne. Elle ajoute qu'il sera essentiel de se réunir de nouveau en personne pour renforcer la confiance et le sentiment d'œuvrer pour une cause commune, notant les efforts actuellement déployés dans l'examen des différentes options en matière d'organisation de possible réunions hybrides et en personne du Conseil d'administration au cours de la nouvelle année, sans toutefois perdre de vue les risques existants et l'impact sanitaire actuel de la pandémie dans de nombreux pays de l'ITIE. La présidente reconnaît les difficultés dues à la pandémie que rencontrent tous les membres du Conseil d'administration, dont certains ont été particulièrement touchés sur le plan personnel. Plusieurs titulaires d'un mandat au sein de l'ITIE ont perdu la vie et d'autres ont perdu leurs proches. La présidente se tourne vers Stuart BROOKS pour prononcer quelques mots à propos de Jean-François LASSALLE, l'ancien membre du Conseil d'administration et collègue engagé, qui est décédé du COVID-19 le mois dernier. Stuart BROOKS remercie la présidente, saluant le rôle important qu'a joué Jean-François LASSALLE au sein de l'ITIE dès ses débuts. Une minute de silence est observée.

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration à l'occasion de leur première réunion du Conseil d'administration :

- Mme Kimberly HARRINGTON, directrice du bureau d'analyse politique et de la diplomatie publique au Bureau des ressources énergétiques du Département d'État américain, qui a succédé à Erin KOTHEIMER en tant que membre suppléante représentant le collège des pays soutenant l'ITIE en septembre, et M. François GAVE, représentant spécial pour la responsabilité sociétale des entreprises et la dimension sociale de la mondialisation au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France, qui a succédé à Odile ROUSSEL en tant que membre suppléant représentant le collège des pays soutenant l'ITIE en octobre.

La présidente remercie les membres du Conseil d'administration qui quittent le Conseil d'administration :

- Mme Maria Teresa HABITAN, secrétaire adjointe du ministère des Finances des Philippines, nous informe qu'elle se retire du ministère des Finances le 31 octobre 2021. Cette réunion d'octobre est donc la dernière à laquelle elle participe en tant que membre du Conseil d'administration. Son ou sa successeur(e) sera désigné(e) prochainement.
- Mme Odile ROUSSEL, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France, a quitté le Conseil d'administration à l'issue de sa 50^e réunion, tenue en juin 2021.
- M. Django COULIBALLY est remplacé dans son rôle de Coordonnateur National du Mali, et il a quitté le Conseil d'administration, ainsi que le stipule la Circulaire du Conseil d'administration n° 314. Son ou sa successeur(e) n'a pas encore été confirmé(e).

La présidente prend également acte des excuses de Dyveke ROGAN et de Solange ONDIGUI.

Enfin, la présidente remercie Ines MARQUES, directrice des politiques du Secrétariat international de l'ITIE, pour son engagement et son travail assidu, notant son départ imminent en congé de 12

mois à partir de novembre 2021.

Le projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration est approuvé.

51-2 Rapport du Secrétariat

Document du Conseil d'administration 51-2-A : Rapport d'avancement de la mise en œuvre

Mark ROBINSON présente un résumé du rapport d'avancement de la mise en œuvre couvrant la période de juin à septembre 2021 et indique que le Secrétariat s'est focalisé sur le renforcement des capacités et sur la fourniture d'un appui à la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays membres. Le Secrétariat international a également consacré beaucoup de temps et d'efforts à la planification des priorités en matière d'appui à la mise en œuvre en 2022, en consultation avec les parties prenantes nationales et les partenaires.

Mark ROBINSON fait remarquer que des troubles politiques persistent dans un certain nombre de pays. Le Myanmar reste suspendu, car le conflit entre le régime militaire et la population civile continue de s'envenimer. En Afghanistan, la prise du pouvoir par le taliban a complètement arrêté le processus ITIE. Des coups d'État ont eu lieu l'an dernier en Guinée, au Mali et au Tchad, sans incidences immédiates apparentes sur la mise en œuvre. L'intensification des violents conflits en Éthiopie et en Mozambique suscite également des préoccupations quant aux perspectives d'investissement dans le secteur extractif. Mark ROBINSON indique que le Secrétariat continue à surveiller de près ces cas et les risques qui se posent pour les parties prenantes de l'ITIE, et qu'il poursuivra la soumission de mises à jour régulières à la présidente du Conseil d'administration ainsi qu'aux Comités de Mise en œuvre et de Réponse Rapide.

Gay ORDENES présente un état des lieux concernant l'Afghanistan et le Myanmar. S'agissant de l'Afghanistan, elle indique que, depuis la prise du pouvoir par les talibans en Afghanistan au milieu du mois d'août 2021, la mise en œuvre de l'ITIE n'a pas du tout avancé. Elle souligne qu'une recommandation sur le statut de l'Afghanistan sera formulée une fois qu'il sera possible de mener des consultations avec les parties prenantes. En ce qui concerne le Myanmar, Gay ORDENES explique que le pays est toujours suspendu, car le conflit entre le régime militaire et la population civile continue de s'intensifier. En juillet 2021, les militaires ont informé le Secrétariat qu'ils étaient en train d'établir un Groupe multipartite. Le Secrétariat a répondu en rappelant les conditions à remplir pour la levée de la suspension, y compris le rétablissement d'un espace civique véritable.

Mark ROBINSON indique que le rapportage assoupli a renforcé la mise en œuvre de l'ITIE, 16 pays l'ayant adoptée et trois pays envisageant actuellement d'autres approches à la déclaration. Il note que les efforts liés aux divulgations systématiques vont bon train : les dernières données provenant du tableau de bord sur les divulgations systématiques montrent qu'en moyenne, 24 % des données exigées par l'ITIE sont systématiquement divulguées dans 32 pays et que près de 55 % ne sont disponibles que dans le cadre du rapportage ITIE conventionnel. Il constate également la poursuite de la dynamique relative à la propriété effective, dix pays s'étant officiellement joints au programme « *Opening Extractives* » et six grandes entreprises extractives ayant signé un engagement à soutenir la transparence de la propriété effective. S'agissant des déclarations environnementales, Mark ROBINSON signale que les pays mettant en œuvre l'ITIE l'utilisent de plus en plus pour rendre compte de leurs efforts en matière de gestion et de suivi des questions environnementales. Il précise également que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des exigences liées au genre, la représentation des femmes au

sein des Groupes multipartites au cours des 12 derniers mois ayant augmenté de 4 %, et 60 % des pays de l'ITIE publient des informations sur l'emploi désagrégées par sexe (contre 33 % l'an dernier).

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- L'instabilité politique dans un certain nombre de pays membres de l'ITIE suscite des préoccupations. Il est indiqué qu'une décision devrait être prise prochainement sur le statut de l'Afghanistan, alors que des membres du Conseil d'administration se demandent comment l'Afghanistan n'a pas encore été suspendu pour des raisons d'instabilité politique alors que le Groupe multipartite n'existe plus. Par le biais de leurs institutions, les membres du Conseil d'administration pourraient être disposés à soutenir les efforts sur le terrain dans les États fragiles. Le Secrétariat note qu'il pourrait être utile de revoir la politique du Conseil d'administration dans les cas de renversement violent de gouvernements civils élus et de déterminer l'approche adéquate à adopter.
- Les représentants des entreprises et des pays soutenant l'ITIE demandent à être davantage impliqués dans les rencontres et les discussions qui sont organisées à l'approche de la COP26 ainsi que dans les autres discussions sur la transition énergétique. Le Secrétariat répond que les éléments portant sur la transition énergétique sont disponibles sur la page interne du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat pourrait soutenir les efforts visant à encourager les entreprises à respecter les exigences environnementales dans les pays où elles mènent leurs activités.
- Le Secrétariat pourrait également examiner et rendre compte de la dimension du genre et des activités extractives des entreprises et souligner les efforts et les progrès réalisés par le secteur des entreprises en faveur de l'égalité des sexes.

Mesures :

- Le Secrétariat continuera à assurer un suivi de la situation dans les contextes politiquement instables et fragiles et à en faire rapport au Conseil d'administration, et il préparera une recommandation sur l'Afghanistan qui sera communiquée au Comité de Mise en œuvre, en amont de la 52^{ème} réunion du Conseil d'administration.

Document du Conseil d'administration 51-2-B : Rapport d'avancement de la sensibilisation

Andrew IRVINE présente le rapport, indiquant l'absence de nouveaux développements à signaler concernant l'Australie, le Brésil, le Chili, les États-Unis, le Soudan du Sud et le Zimbabwe. Il informe le Conseil d'administration de l'évolution de la situation concernant la demande de candidature attendue de la part de **l'Angola** en mars 2022, des développements récents en **Guinée équatoriale** et de retards dus à l'instabilité politique au **Liban** et en **Tunisie**. Andrew Irvine présente également des mises à jour sur les discussions initiales avec la **Jamaïque**, la **Serbie** et le **Soudan**. Il indique par ailleurs que les initiatives de sensibilisation auprès des entreprises ont été limitées, mais que le Secrétariat prévoit de tirer parti de la Semaine africaine du pétrole à Dubaï en novembre 2021 pour mener des activités de sensibilisation.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Il a été suggéré que certaines allégations de corruption à l'encontre de membres du gouvernement en Guinée équatoriale soient possiblement dépassées, et il semble que le

gouvernement du pays ait fait preuve d'un engagement pertinent de haut niveau dans le processus ITIE. Le Secrétariat confirme que les allégations sont récentes et que, compte tenu des préoccupations continues, il a prié le gouvernement de renouveler son engagement de haut niveau.

- Certains pays ont été exclus du rapport sans soumettre de mise à jour. Les membres du Conseil d'administration demandent que, pour les futurs rapports d'avancement de la sensibilisation, une mise à jour sur les progrès réalisés (ou sur l'absence de progrès) soit présentée avant le retrait d'un pays.

Mesures :

- Le Secrétariat inclura une mise à jour sur les pays inactifs avant de les retirer du rapport d'avancement de la sensibilisation.
- Le Secrétariat poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès des institutions financières.

51-3 Rapport de la Banque mondiale

Rachel PERKS, responsable intérimaire du Fonds EGPS au pôle mondial Énergie et industries extractives, présente le rapport du Groupe de la Banque mondiale (GBM). Rachel PERKS donne un aperçu de la réponse de la Banque mondiale face aux défis que la pandémie a posés dans de nombreux pays mettant en œuvre l'ITIE et, plus spécifiquement :

- En avril 2020, un [premier groupe de projets](#) a été déployé, sur la base d'un mécanisme d'aide accélérée dédiée face à la pandémie de COVID-19 (également appelé « Programme stratégique de préparation et de réponse au COVID-19 (SPRP) »), d'un montant de 1,9 milliard de dollars US et destiné à assister 25 pays.
- En mai 2020, le Groupe de la Banque mondiale a annoncé que ses interventions d'urgence dans la lutte contre le COVID-19 avaient touché [100 pays en développement](#) – où vit 70 % de la population mondiale.
- En octobre 2020, 12 milliards de dollars US ont été approuvés au profit des pays en développement pour le financement [de l'achat et de la distribution de vaccins contre le COVID-19](#), de tests et de traitements à leurs citoyens.
- En juin 2021, le président MALPASS [a annoncé l'expansion des fonds](#) disponibles pour financer les vaccins contre la COVID-19 à 20 milliards de dollars US au cours des 18 mois suivants, soit 8 milliards de dollars US de plus que les 12 milliards de dollars US précédemment annoncés.

Dans le cadre du programme du Fonds EGPS, Rachel PERKS souligne la réponse d'urgence apportée aux projets miniers artisanaux et à petite échelle afin de protéger les plus vulnérables contre les risques de la pandémie de COVID-19. Elle poursuit en soumettant une mise à jour sur les subventions du Fonds EGPS, notant que l'Albanie, le Ghana, le Mali et le Tchad ont reçu leurs subventions d'un montant de 2,6 millions de dollars US en mai 2021. Enfin, le Conseil d'administration est informé de l'établissement d'un bilan que la Banque mondiale a lancé en octobre 2021 dans le but de réévaluer le fondement de l'engagement de la Banque en soutien à l'ITIE, ses stratégies et ses instruments, ainsi que pour identifier les facteurs essentiels à mettre en place côté client afin de s'assurer d'une participation efficace de la Banque mondiale à la

mise en œuvre de l'ITIE.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les demandes incessantes de divulgations d'informations sur l'appui financier destiné aux organisations de la société civile (OSC) suscitent des inquiétudes. Un membre fait également remarquer qu'une fois de plus, sa demande concernant la divulgation des agences dans les pays recevant les fonds sans réponse. Il espère obtenir que cet aspect soit couvert dans l'établissement du bilan mentionné par Mme PERKS. Rachel Perks répond que la Banque mondiale prévoit de conclure le cycle de financement pour les OSC au cours du prochain trimestre, confiant toutefois qu'elle comprend le sentiment de frustration exprimé lors de la réunion.
- Certains membres demandent des informations complémentaires sur le bilan et ses implications pour le financement de la mise en œuvre de l'ITIE. Rachel PERKS précise que les résultats du bilan sont destinés à fournir des informations de fond à la direction du Fonds EGPS et aux partenaires donateurs afin d'orienter la stratégie et les activités futures de la Banque.

51-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Document du Conseil d'administration 51-4-A : État des lieux sur la transition énergétique et l'ITIE (pour discussion)

Erica WESTENBERG, coprésidente du Comité de Mise en œuvre, présente le document. Elle rappelle aux membres du Conseil d'administration les recommandations convenues en octobre 2020 et souligne que la principale priorité de la « transition énergétique » et de l'ITIE n'est pas de déterminer si les pays de l'ITIE devraient modifier leur mélange énergétique national. Il s'agit plutôt du fait que l'impératif mondial de la décarbonisation est en train de transformer le secteur extractif, et que cela a et aura des incidences diverses et multiples sur de nombreux pays de l'ITIE. Elle indique que, dans ses discussions sur la transition énergétique, le Conseil d'administration continue de chercher à déterminer comment garantir que les processus ITIE nationaux poursuivent la promotion de divulgations et de discussions opportunes et pertinentes sur les changements et les décisions politiques les plus urgents que les pays doivent assurer dans le secteur extractif.

En réponse aux questions pour discussion, les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Un domaine de travail en vue d'asseoir la position de l'ITIE pourrait consister à encourager les pays de mise en œuvre à fournir ou à consulter des informations sur les progrès réalisés dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) en vertu de l'Accord de Paris et à présenter leurs plans et politiques concernant la transition énergétique relativement au secteur extractif.
- Selon certains membres du Conseil d'administration, une étape essentielle sera de commencer à travailler sur les changements à apporter à la Norme afin qu'elle corresponde aux objectifs mondiaux en matière de transition énergétique. Plusieurs membres du Conseil d'administration proposent la création d'un groupe de travail chargé d'établir les changements à apporter à la Norme. Selon certains membres du Conseil d'administration, il sera important, avant de modifier la Norme, de convenir d'un commun accord de ce que l'ITIE devrait viser à accomplir dans le cadre de la transition énergétique.

- Il est précisé que l'accent devrait être mis sur l'appui aux pays mettant en œuvre l'ITIE lors de la transition, en particulier les pays dépendants à l'égard du pétrole et du gaz. Il sera important d'intégrer la voix des pays riches en ressources dans les dialogues politiques mondiaux et dans les discussions du Conseil d'administration sur la transition énergétique.
- Les membres du Conseil d'administration discutent de l'importance d'éviter que d'autres initiatives dupliquent les efforts déjà déployés. La priorité devrait être axée sur la valeur ajoutée unique de l'ITIE, dont (1) la structure multipartite (où les citoyens des états riches en ressources, qui seront sévèrement impactés par la transition énergétique, sont représentés) et (2) son habilité à réunir les voix des pays riches en ressources dans les dialogues politiques mondiaux sur la transition énergétique.
- Certains membres du Conseil d'administration indiquent que, dans le contexte d'une demande accrue en minéraux essentiels et de la concurrence entre les différents acteurs, les risques de corruption et de conflits dans les pays riches en ressources seront plus élevés. Les aspects de la Norme tels que la transparence de la propriété effective, la transparence des contrats et la divulgation des taxes seront pertinents dans ce contexte. Le travail accompli sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et la collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) devront également être revus en tenant compte des minéraux essentiels.
- Selon des membres du Conseil d'administration, dans le contexte d'une demande accrue relativement à certains minéraux et de la concurrence entre les différents acteurs, les risques de corruption et de conflits dans les pays riches en ressources seront plus élevés. Les aspects de la Norme tels que la transparence de la propriété effective, la transparence des contrats et la divulgation des taxes seront pertinents dans ce contexte. Le travail accompli sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et la collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) devront également être revus en tenant compte des minéraux essentiels.

Mesures :

- Le Secrétariat tiendra compte des retours des membres du Conseil d'administration dans la version finale du plan de travail 2022 et proposera un processus d'examen des enseignements tirés de la Norme ITIE ainsi que des domaines potentiels à revoir pour le Comité de Mise en œuvre.

Document du Conseil d'administration 51-4-B : Demande de mise en œuvre adaptée : République centrafricaine (pour décision)

Ian MWIINGA, coprésident du Comité de Mise en œuvre, présente la demande de mise en œuvre adaptée soumise par la République centrafricaine (RCA). Il fait part de la recommandation du Comité préconisant la levée de la suspension et l'acceptation de la demande de mise en œuvre adaptée, sur la base de l'évaluation indiquant une amélioration de la situation sécuritaire et des éléments factuels attestant de la reprise de la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants du collège des pays soutenant l'ITIE demandent des informations supplémentaires au sujet de l'évaluation, compte tenu de préoccupations concernant des signalements de violations des droits de l'homme. Ils demandent également des informations sur le nombre de zones certifiées comme conformes au processus de

Kimberley.

- Les membres du collège de la société civile soutiennent la levée de la suspension, tout en observant que la mise en œuvre adaptée ne doit pas impliquer un manque d'informations sur la propriété des licences ou sur les restrictions dans l'espace civique.
- Les membres du collège des pays mettant en œuvre l'ITIE sont favorables à la recommandation, notant que les accomplissements déjà réalisés devraient se poursuivre et que l'ITIE doit donner une opportunité à la RCA. Il est indiqué que plusieurs pays de l'ITIE qui ne sont pas suspendus sont confrontés à des difficultés similaires.

Nassim BENNANI du Secrétariat international présente les explications suivantes :

- L'évaluation reconnaît l'espace civique généralement limité en RCA et qu'elle repose sur les conditions minimales nécessaires au fonctionnement de l'ITIE, en suivant de près les cinq étapes d'adhésion d'un pays à l'ITIE. Elle se base également sur des consultations avec PCQVP international, qui a soutenu la société civile locale lors du processus ITIE récent. Nassim BENNANI présente des exemples de tels éléments factuels, notamment en ce qui concerne l'engagement de la société civile.
- La mise en œuvre adaptée porte sur le périmètre régional et les divulgations unilatérales du gouvernement dans le cadre du premier rapport, alors que l'artisanat minier et à petite échelle représente la majeure partie de l'exploitation minière. Une mise en œuvre adaptée de l'ITIE en RCA devra toutefois respecter le protocole sur la participation de la société civile ainsi que la nécessité de publier les informations sur les licences et les contrats. Actuellement, le processus de Kimberley couvre 8 régions, mais ce nombre peut varier selon le niveau de contrôle futur du pays par le gouvernement.

Afin de pouvoir répondre au reste des questions, la présidente reporte la conclusion de la discussion à la deuxième journée des délibérations du Conseil d'administration.

Les représentants du collège des pays soutenant l'ITIE présentent des propositions de révisions à apporter à la décision recommandée du Conseil d'administration, précisant que, même si le collège n'a pas l'intention de bloquer la décision, un membre du collège a objecté à la recommandation proposée en invoquant l'instabilité politique en RCA. Il est également proposé que la présidente de l'ITIE publie une déclaration soulevant les préoccupations au sujet de la situation politique et précisant que la levée de la suspension facilitera un suivi rapproché de la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays.

La présidente demande que le Conseil d'administration approuve la recommandation émanant du Comité de Mise en œuvre. La recommandation est adoptée.

Mesures :

- La présidente communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement de la République centrafricaine.
- Le Secrétariat publiera la recommandation révisée concernant la demande de mise en œuvre adaptée soumise par le RCA, ainsi que la déclaration de la présidente.

51-5 Rapport du Comité de Validation

Document du Conseil d'administration 51-5-A : Rapport du Comité de Validation

Stephen DOUGLAS, président du Comité de Validation, présente le rapport, notant les deux éléments *pour décision* sur les Validations du Sénégal et du Royaume-Uni, ainsi qu'un troisième élément *pour discussion* sur la Validation des Philippines.

Les représentants du Sénégal se récusent. Stephen DOUGLAS présente la recommandation du Comité de Validation préconisant de déterminer que le Sénégal a obtenu un score « très élevé » dans sa mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 et de prévoir un délai de 36 mois avant que n'intervienne la prochaine Validation du pays. Le Conseil d'administration examine les lacunes à combler relativement à l'Exigence 2.2 sur les octrois des contrats et des licences, dont l'objectif n'a pas encore été atteint. Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité de Validation.

Les représentants du Royaume-Uni se récusent. Stephen DOUGLAS présente la recommandation du Comité de Validation préconisant de déterminer que le Royaume-Uni a obtenu un score général « élevé » dans sa mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 et de prévoir un délai de 36 mois avant que n'intervienne la prochaine Validation du pays. Malgré quelques écarts mineurs dans les aspects techniques de l'Exigence 2.2 sur les octrois des contrats et des licences et de l'Exigence 2.3 sur les registres des licences, l'évaluation a déterminé que les objectifs des Exigences ont été atteints. Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité de Validation.

Suite aux remarques de Maria-Teresa HABITAN et de Cielo MAGNO, les représentants des Philippines se récusent. Stephen DOUGLAS présente une mise à jour sur le projet de recommandation du Comité de Validation concernant la Validation des Philippines. Le Comité de Validation est parvenu à un consensus relativement aux évaluations de tous les aspects de la Norme ITIE, en dehors de l'Exigence 1.3. Malgré le consensus sur les évaluations des violations du Protocole de l'ITIE concernant la participation de la société civile, les membres du Comité n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour déterminer si l'Exigence 1.3 a été « respectée en grande partie » ou « partiellement respectée », ce qui entraînerait une suspension.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants de la société civile au Conseil d'administration préconisent l'évaluation de l'Exigence 1.3 à « partiellement respectée », compte tenu de la gravité des violations du Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile, qui décrit comment l'Exigence 1.3 est évaluée.
- Selon les représentants des entreprises et des pays mettant en œuvre l'ITIE siégeant au Conseil d'administration, l'évaluation du niveau de respect de l'Exigence 1.3 devrait être « respectée en grande partie » étant donné les violations du protocole et les éléments factuels attestant de l'engagement de la société civile dans le processus ITIE, malgré les obstacles.
- Selon l'avis général, la mesure corrective devrait porter sur les violations du Protocole de l'ITIE concernant la participation de la société civile, tout en identifiant les agences gouvernementales spécifiques qui seront chargées d'entreprendre les mesures de réparation.

Un groupe de travail ad hoc a été créé pour finaliser le projet de mesure corrective lié à l'Exigence 1.3. Le Conseil d'administration examine la proposition de formulation convenue par le groupe de travail et en approuve le fond et la forme. Un certain nombre d'options sont envisagées afin de trouver un accord relativement à une décision du Conseil d'administration, notamment des compromis concernant l'évaluation de l'Exigence 1.3 et le délai jusqu'à la prochaine Validation.

Le Conseil d'administration ne parvient pas à un consensus au sujet des résultats de la Validation des Philippines et prie le Comité de Validation de s'appuyer sur la mesure corrective révisée et de poursuivre ses délibérations au sujet de l'évaluation de l'Exigence 1.3 et du délai avant la prochaine Validation, en vue de convenir d'une recommandation à soumettre au Conseil d'administration *pour décision*.

Mesures :

- La présidente écrira aux gouvernements du Sénégal et du Royaume-Uni pour les informer de la décision du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat publiera les résultats de la Validation du Sénégal et du Royaume-Uni, y compris les documents justificatifs.
- Le Comité de Validation s'appuiera sur la mesure corrective révisée concernant l'Exigence 1.3 et discutera de l'évaluation de cette Exigence dans le cadre de la Validation des Philippines ainsi que du délai avant la prochaine Validation, en vue de convenir d'une recommandation à soumettre au Conseil d'administration *pour décision*.

51-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

Document du Conseil d'administration 51-6-A : Demande de candidature : Gabon (pour décision)

Diana KAISSEY, présidente du Comité de Candidature et de Sensibilisation, présente le document du Conseil d'administration et la recommandation du Comité de Candidature et de Sensibilisation préconisant l'admission du Gabon parmi les pays de l'ITIE.

Nassim BENNANI présente des informations contextuelles sur l'appui de l'ITIE lors de ce processus d'adhésion et l'implication de partenaires internationaux. Il présente également l'évaluation du Secrétariat international de l'ITIE, selon laquelle les cinq étapes d'adhésion ont été réalisées suivant la méthodologie adoptée par le Conseil d'administration, ainsi que l'indique le document.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Un membre du collège des pays mettant en œuvre l'ITIE est favorable à la recommandation et félicite le Secrétariat.
- Le collège des pays soutenant l'ITIE appuie également la recommandation.

La présidente conclut que la recommandation est adoptée.

Mesures :

- La présidente écrira au gouvernement du Gabon pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.

51-7 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

Document du Conseil d'administration 51-7-A : Recommandations provenant de

l'évaluation des attentes à l'égard des entreprises (pour décision)

Oleksiy ORLOVSKY, président du Comité de Gouvernance et de Supervision, présente le document du Conseil d'administration 51-7-A. Il explique que le document comprend des recommandations visant à répéter le processus d'évaluation, afin d'inclure un examen initial des nouvelles entreprises soutenant l'ITIE et de publier les résultats des évaluations futures. Il note que le Comité ne s'est pas mis d'accord sur la manière de traiter les cas où des entreprises soutenant l'ITIE ne respectent pas les attentes et qu'il n'a pas convenu d'apporter des changements aux attentes. Le Comité envisage d'aborder ces questions avant la réunion du Conseil d'administration prévue en février 2022. Oleksiy ORLOVSKY propose d'établir un groupe de travail qui sera chargé de recommander des changements à apporter aux attentes, compte tenu du délai court avant la réunion du Conseil d'administration en février 2022. Oleksiy ORLOVSKY salue le collège des entreprises et le Secrétariat pour la publication de l'Annexe A.

Andrew IRVINE du Secrétariat présente les détails des recommandations du Comité. Il souligne la valeur du processus d'évaluation, tout en reconnaissant qu'il mobilise une part considérable du temps de travail du personnel et qu'il ne sera pas possible de le répéter tous les ans. Ainsi, le Comité de Gouvernance et de Supervision recommande de répéter le processus d'évaluation 1) avant la Conférence mondiale de 2023, puis 2) une fois tous les 3 ans. Andrew IRVINE explique que la section du document concernant les changements à apporter aux attentes propose des clarifications dans la formulation de certaines des attentes, mais que ces changements ne représentent pas la totalité des clarifications ou des révisions potentielles qui pourraient être apportées aux attentes.

Andrew IRVINE note que, dans le cadre de l'évaluation, le Secrétariat établit une référence générale sur laquelle il est possible de s'appuyer pour assurer un suivi des progrès réalisés relativement aux attentes. Pour contribuer à cette référence, le Comité de Gouvernance et de Supervision recommande que 1) le collège des entreprises mette à jour ses directives avant la réunion du Conseil d'administration en février 2022 en y incluant un examen initial par le Secrétariat du respect des attentes dans le cadre du processus d'adhésion de nouvelles entreprises soutenant l'ITIE ; 2) les directives du collège des entreprises soient mises à jour pour indiquer spécifiquement que les entreprises soutenant l'ITIE sont tenues de respecter les attentes ; 3) les résultats des évaluations futures soient publiés, dans le cadre d'un processus similaire à celui utilisé pour l'Annexe A lors de la dernière évaluation.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Le délai de trois ans entre les évaluations est trop long et les entreprises qui n'accomplissent aucun progrès relativement à une attente devraient être tenues d'en réaliser plus rapidement et pourrait être sujet à des évaluations plus fréquentes;
- Bien qu'il fasse sens pour les entreprises d'avoir l'opportunité de réviser leurs évaluations individuelles en premier lieu, les entreprises ne devraient pas avoir la possibilité « d'objecter » à la publication de leurs résultats d'évaluation individuels ;
- Des sanctions devraient être imposées aux entreprises qui ne respectent pas les attentes ;
- Des sanctions ne sont pas adéquates, car les attentes ne sont pas des « Exigences » et elles portent sur les déclarations des entreprises dans des pays qui ne sont pas membres de l'ITIE ;
- Les entreprises représentées au Conseil d'administration devraient faire preuve de leadership en respectant les attentes et ne devraient pas être autorisées à obtenir de siège (en tant que membre ou suppléant) si elles ne remplissent pas les attentes

pleinement;

- Les consultations du collège des entreprises au sujet de changements dans les attentes sont essentielles, mais le processus est difficile ;
- Un groupe de travail devrait être établi afin d'examiner les changements à apporter aux attentes, étant donné que peu de progrès a été fait entre juin et octobre et qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir d'ici février ;
- Un groupe de travail ne devrait pas être créé, mais le Comité de Gouvernance et de Supervision devrait envisager des changements au travers du processus régulier du Comité ;
- L'objectif d'un groupe de travail devrait être établi et le collège des entreprises devrait avoir une première possibilité de contribuer aux changements aux attentes ;
- Bien que le collège des entreprises ait abordé certaines des prochaines étapes recommandées et ait expliqué la difficulté de consulter le collège au sens large, l'évolution des progrès ne semble pas assez rapide. La présidente précise qu'une décision a été prise sur la répétition du processus d'évaluation, y compris un examen initial du respect des attentes dans le cadre du processus d'adhésion des nouvelles entreprises soutenant l'ITIE et la publication des résultats des futures évaluations. Elle indique que le Comité de Gouvernance et de Supervision doit décider s'il convient ou non de former un groupe de travail pour les consultations entre les collèges. Elle ajoute que d'autres recommandations, dont certaines portent sur les changements à apporter aux attentes, seront examinées lors de la réunion du Conseil d'administration en février 2022.

Mesures :

- Les recommandations devront être publiées dans les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.
- Le Comité de Gouvernance et de Supervision devra envisager la création d'un groupe de travail.
- Le Comité de Gouvernance et de Supervision devra soumettre, lors de la 52^e réunion du Conseil d'administration en février 2022, des recommandations sur les changements à apporter aux attentes et sur la manière de traiter les cas de non-respect des attentes par une entreprise.

51-8 Rapport du Comité des Finances et du Comité de Gouvernance et de Supervision

51-8-A Projet de plan de travail 2020 du Secrétariat international de l'ITIE (pour discussion)

Oleksiy ORLOVSKY, président du Comité de Gouvernance et de Supervision, présente le plan de travail 2022 du Secrétariat international de l'ITIE. Il fait remarquer que le plan de travail étant non seulement un outil de planification et d'allocation des ressources pour le Secrétariat, mais également un outil de redevabilité permettant au Conseil d'administration et aux donateurs de superviser les priorités et les activités planifiées du Secrétariat, le Comité des Finances et le Comité de Gouvernance et de Supervision ont tous deux examiné le plan de travail. Oleksiy ORLOVSKY note que le plan de travail repose sur le document des priorités stratégiques 2021-

2022 approuvé par le Conseil d'administration, avec une focalisation sur les activités d'appui aux pays de mise en œuvre, au Conseil d'administration, aux entreprises et aux principales parties prenantes relativement à la transition énergétique, aux efforts de lutte contre la corruption et à l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Mark ROBINSON indique que le plan de travail diffère de ceux des années précédentes, car il se base sur des processus de planification et de budgétisation décentralisée axés sur les résultats, il est plus succinct et il ne contient pas d'examen des KPI, dont une analyse est en cours afin de veiller à ce qu'ils correspondent aux objectifs définis. S'agissant du soutien prévu au profit des pays mettant en œuvre l'ITIE, Mark ROBINSON souligne un certain nombre de priorités et d'objectifs communs entre les régions, y compris un engagement revitalisé des parties prenantes, une harmonisation avec les priorités nationales et une accélération des divulgations systématiques – outre une focalisation sur les priorités stratégiques de l'ITIE.

Mark ROBINSON fait également état de la focalisation du plan de travail sur la mise à profit du nouveau modèle de Validation pour maintenir un niveau solide d'assurance qualité de la mise en œuvre de l'ITIE tout en renforçant les capacités techniques. Par ailleurs, Mark ROBINSON souligne l'ampleur des travaux portant sur la politique mondiale et les partenariats aux niveaux national et international, ainsi que leurs contributions aux consultations sur les changements à apporter à la Norme ITIE préalablement à la Conférence mondiale de 2023. En conclusion, Mark ROBINSON note la focalisation du plan de travail sur le renforcement des communications ainsi que sur les activités mondiales de gouvernance et de gestion visant à renforcer la confiance et la redevabilité entre les collègues, tout en reflétant la diversité des parties prenantes dans un environnement mondial changeant.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE saluent la planification axée sur les résultats et l'accent mis sur l'appui à la mise en œuvre.
- Il est proposé d'inclure dans le plan de travail les préoccupations en cours concernant l'Exigence 1.3 et le protocole relatif à la participation de la société civile, notamment au sujet du suivi de la participation de la société civile et de la mise en œuvre du protocole y associé. Ceci est souligné compte tenu des limitations dans l'appui direct de la Banque mondiale à la société civile, dont il a été discuté au cours de la première journée.
- Certains membres demandent que plus d'efforts soient déployés en matière de sensibilisation et d'engagement dans les pays russophones. Des préoccupations sont également soulevées au sujet de l'incapacité des communautés locales en Eurasie et en Asie centrale à suivre tous les développements de l'ITIE, y compris la lisibilité des notes d'orientation, en raison de l'absence de traductions en russe (actuellement, la plupart des notes d'orientation ne sont disponibles qu'en anglais et en français).
- Le plan de travail est perçu comme un aboutissement des consultations tenues lors de la réunion du Conseil d'administration en février 2020 sur les priorités thématiques et il est considéré qu'il promeut une attention bienvenue à l'égard des objectifs régionaux et des priorités nationales de nombreux pays. La focalisation sur l'appui régional, sur le soutien en réponse face à la pandémie de COVID-19 et sur l'appui dans le cadre du nouveau modèle de Validation est également saluée.
- Certains membres estiment que l'accent mis sur la transition énergétique est excessivement ambitieux et qu'il ne reflète pas l'intégralité des discussions antérieures du Comité de Mise en œuvre. Il est proposé que les modalités d'intégration de la transition énergétique dans l'ensemble du plan de travail et que la perception de la transition énergétique comme faisant

partie du mandat de l'ITIE fassent l'objet d'une discussion complémentaire au sein du Conseil d'administration.

- Il est considéré que le plan de travail correspond aux ambitions de la Conférence mondiale de 2023, qu'il rehausse et renforce les ambitions et qu'il couvre les principales difficultés, dont un grand nombre nécessitent une attention accrue. Certains membres souhaitent discuter plus avant de certains des partenariats présentés dans le plan de travail.
- Il y a une volonté de déterminer si le plan de travail devrait tenir compte du projet de révision des statuts de l'association ITIE en réponse aux discussions sur les attentes à l'égard des entreprises, bien qu'il soit observé que cet aspect pourrait être examiné plus efficacement au sein du Comité de Gouvernance et de Supervision qu'il ne l'est dans le plan de travail du Secrétariat international.
- Il est observé que les progrès en matière d'adaptation à la transition énergétique étaient trop lents et que l'ITIE devrait faciliter une action plus ambitieuse et progressive à cet égard.
- Le souhait d'établissement d'un groupe de travail consacré à la transition énergétique est réitéré, compte tenu de la crise existentielle d'importance primordiale que représente la transition énergétique et de l'absence d'orientations claires pour les pays mettant en œuvre l'ITIE sur cette question, malgré une année et demie de discussions au sein du Conseil d'administration de l'ITIE. Il est avancé que la planification des travaux de l'ITIE devrait se focaliser sur le rôle des divulgations à ce propos et que cet aspect n'est pas suffisamment pris en compte dans le plan de travail et dans le budget pour 2022.
- Selon certains membres, le Secrétariat international a la possibilité de partager les initiatives politiques contemporaines sur la transition énergétique, sous la forme d'un service destiné aux nombreux membres des collèges qui cherchent à obtenir des conseils dans ce cadre.
- Il est noté que la référence dans le plan de travail concernant les projets de sensibilisation et d'évaluation du niveau d'intérêt que suscite l'adhésion à l'ITIE auprès des entreprises du secteur des énergies renouvelables constitue une initiative stratégique fondamentale qui mérite, avant d'être poursuivie, mérite que le Conseil d'administration y consacre une nouvelle discussion.

Mark ROBINSON répond en remerciant les membres du Conseil d'administration d'avoir confirmé que le plan de travail reflète les priorités des pays de mise en œuvre. S'agissant de l'appui à la société civile, Mark ROBINSON fait remarquer qu'une part du temps de travail d'un directeur a récemment été consacrée à ce flux de travail, ce que confirment également un certain nombre de déclarations publiques de la présidente du Conseil d'administration de l'ITIE et du directeur exécutif du Secrétariat international. Les projets de consultations et d'engagement avec les représentants de la société civile siégeant aux Groupes multipartites sont également mis en avant dans le cadre de ces efforts, et Mark ROBINSON précise que les défis en matière d'engagement qui ont été mentionnés au sujet des pays d'Asie centrale sont reconnus et traités en établissant un poste de directeur spécialisé dans la région (ainsi que le reflète le plan de travail), bien que les défis indiqués ne relèvent pas tous du contrôle du Secrétariat international.

En ce qui concerne la transition énergétique, Mark ROBINSON constate que les commentaires sont très variés et étendus, indiquant que le Secrétariat international suit les orientations du Conseil d'administration, surtout en ce qui concerne les quatre activités figurant dans le document du Conseil d'administration sur les priorités stratégiques, qui sont pleinement chiffrées pour 2022. Mark ROBINSON note également les difficultés rencontrées dans l'obtention de ressources destinées à des projets spécifiques dans le cadre de ce travail ainsi que les stratégies actuellement envisagées afin de mobiliser des ressources dédiées. S'agissant de l'engagement

après des entreprises du secteur des énergies renouvelables, Mark ROBINSON précise que ce sujet est mis en avant dans un certain nombre de documents du Secrétariat. Il ajoute que l'intérêt à cet égard émanait d'une entreprise basée en Norvège et qu'il est prévu d'assurer un suivi des conversations avec les entreprises soutenant l'ITIE dans la région des pays nordiques, conformément au document du Conseil d'administration.

Helen CLARK indique que le Secrétariat international révisera le plan de travail 2022 sur la base de cette discussion et qu'il en soumettra une version finale pour décision par voie de circulaire.

Helen CLARK oriente ensuite la discussion sur le budget du Secrétariat international pour 2022.

Dominic EMERY présente le budget de 2022 au nom du Comité des Finances, notant les aspects suivants :

- Il est prévu que les revenus attendus, d'un montant de 10,165 millions de dollars US, couvriront 10,121 millions de dollars US de dépenses. Ce chiffre représente une hausse de 19 % par rapport au budget de 2021. Ce budget accru permettra au Secrétariat d'apporter un soutien ciblé à la mise en œuvre, tout en restant dans les limites de son mandat. Dominic EMERY ajoute que des travaux préparatoires liés à la Conférence mondiale sont prévus en 2022 et qu'ils sont comptabilisés dans le budget.
- Les fonds destinés à des projets spécifiques continuent d'augmenter, mais le financement global du Secrétariat est bien équilibré, comprenant 60 % de financements de base et 40 % de fonds pour des projets spécifiques.
- Pour 2022, le Comité des Finances convient de ne pas poursuivre la procédure de budgétisation selon divers scénarios, et il demande une analyse plus détaillée des prévisions budgétaires et des risques sous-jacents permettant de garantir une stabilité financière et une exécution efficace du budget. Dans le cadre de cette approche, les sources de financement sont classées selon divers niveaux de certitude. La première catégorie des financements obtenus comprend des accords de financement pluriannuels confirmés avec des gouvernements soutenant l'ITIE (financements de base et spécifiques à des projets) et le Conseil international des mines et des métaux (ICMM) (financement de base), ainsi que des accords de financement spécifiques à des projets conclus avec diverses fondations et institutions financières internationales.

Bady BALDE indique que près de deux tiers (65 %) du budget proposé seront couverts par des financements confirmés, dont on prévoit qu'ils augmenteront considérablement avant la fin de l'année, une fois que les négociations en cours auront été finalisées. Parmi les fonds anticipés, 27 % proviennent d'entreprises soutenant l'ITIE, et 8 % des propositions planifiées émanent de pays soutenant l'ITIE, sans accord pluriannuel. Parmi les financements, 23 % devraient être fournis par des partenaires de développement internationaux et 8 % par des entreprises et des institutions financières. Au vu des difficultés dues au COVID-19 que rencontrent de nombreux pays, il est convenu de ne pas assurer un suivi des financements provenant de pays de mise en œuvre.

Dans le cadre des dépenses, Bady BALDE explique que les coûts du personnel et les autres coûts y associés constituent le plus important poste de dépenses et que les frais de déplacement sont réduits, compte tenu des confinements imposés en raison de la pandémie de COVID 19. Il observe que l'appui à la mise en œuvre devrait augmenter de 74 % et le renforcement des capacités de 45 %. Une part de l'appui accru à la mise en œuvre découle de financements destinés à des projets spécifiques, notamment du programme « *Opening Extractives* », ainsi que de financements de projets par le gouvernement belge, avec une focalisation sur la République démocratique du Congo et le Niger. Les estimations des coûts de la Validation sont en baisse de

10 %, principalement en raison de la mise en œuvre du nouveau modèle de Validation. De plus, une réduction du budget des communications est prévue suite à la modernisation du site Internet planifiée au début de l'année 2022.

Mesures :

- Le Secrétariat communiquera le plan de travail et le budget pour approbation par voie de circulaire.

Annexe A – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays

Décision du Conseil d'administration concernant la République centrafricaine

Le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu de lever la suspension de la République centrafricaine, avec la publication d'un premier Rapport ITIE d'ici au 31 décembre 2022 et le démarrage de la prochaine Validation le 1^{er} avril 2024.

La levée de la suspension permettra aux parties prenantes nationales et mondiales d'assurer un suivi de l'avancement de la mise en œuvre de la Norme ITIE et d'évaluer le niveau de progrès continus dans le cadre de la Validation.

Le Conseil d'administration reconnaît que l'environnement de fonctionnement de l'ITIE dans le pays est difficile. Le Conseil d'administration appelle le gouvernement à faire en sorte que la gestion des ressources naturelles bénéficie à tous les citoyens et à prendre des mesures pour atténuer les risques de corruption, d'abus ou de trafic de minéraux qui pourraient compromettre la paix et la stabilité dans le pays. Le Conseil d'administration poursuivra son suivi rapproché de la situation et consultera les parties prenantes et les partenaires dans le pays afin de veiller à ce que les Principes de l'ITIE et les Exigences ITIE soient respectés.

Le Conseil d'administration de l'ITIE accepte la demande de mise en œuvre adaptée du Groupe multipartite concernant les aspects suivants :

Périmètre régional : le périmètre couvert par l'ITIE peut se limiter aux zones reconnues conformes par le Processus de Kimberley pour les exportations de diamants.

Cycle de déclaration : le premier Rapport ITIE dû le 31 décembre 2022 pourra reposer sur les divulgations unilatérales du gouvernement à partir de l'exercice comptable 2020.

Cette mise en œuvre adaptée est valide jusqu'à la fin de la période de Validation, dont le démarrage est prévu le 1^{er} avril 2024.

La Norme ITIE autorise la mise en œuvre adaptée lorsqu'un pays « est confronté à des circonstances exceptionnelles justifiant une dérogation aux Exigences de mise en œuvre » (Article 1, Section 4). Dans sa décision, le Conseil d'administration de l'ITIE tient compte de la préoccupation de la République centrafricaine au sujet des moyens insuffisants dont disposent actuellement le gouvernement et le Groupe multipartite pour mettre pleinement en œuvre toutes les Exigences ITIE, et il reconnaît l'effort récemment déployé par le pays en vue de relancer le processus ITIE.

Le Conseil d'administration demande au gouvernement de la République centrafricaine de poursuivre ses efforts dans le cadre de la mise en œuvre complète des Exigences ITIE au cours des prochaines années et de veiller à ce que le protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile soit respecté. Le Conseil d'administration demande également que le gouvernement centrafricain prenne l'engagement de divulguer pleinement les informations extractives conformément à la Norme ITIE, d'adapter le cadre institutionnel de l'ITIE relativement aux dernières dispositions contenues dans la Norme ITIE 2019 et de garantir une mobilisation effective des fonds nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail de l'ITIE.

Par ailleurs, le Conseil d'administration demande que le Groupe multipartite prenne des mesures afin d'assurer que les Rapports ITIE comprennent une évaluation de la qualité et de l'exhaustivité des divulgations. Le Conseil d'administration recommande également que le Groupe multipartite prenne des mesures en vue de renforcer sa collaboration avec le Processus de Kimberley dans la recherche d'une solution viable permettant de garantir

la transparence des procédures de gestion des ressources naturelles du pays ainsi qu'avec toutes les parties prenantes concernées dans la chaîne de valeur du secteur extractif.

Décision du Conseil d'administration sur le Gabon :

L'ITIE admet le Gabon en tant que pays mettant en œuvre l'ITIE à compter du 21 octobre 2021. Conformément à la Norme ITIE, le Gabon est tenu de publier les informations requises (généralement dans le cadre d'un Rapport EITI) dans un délai de 18 mois après avoir été admis en tant que pays mettant en œuvre l'ITIE (à savoir, d'ici le 21 avril 2023). La Validation démarrera dans un délai de deux ans et demi suivant son admission en tant que pays mettant en œuvre l'ITIE.

Décision du Conseil d'administration sur le Sénégal :

Le Sénégal a obtenu un score global très élevé (93 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact.

Le Conseil d'administration de l'ITIE salue le Sénégal pour avoir obtenu un score très élevé (99,5 points) relativement à la composante des résultats et de l'impact. Les données ITIE ont été utilisées pour orienter le débat public et l'ITIE Sénégal a impliqué les plus hauts niveaux politiques, le président du Sénégal compris, pour donner suite aux recommandations. Le Groupe multipartite a régulièrement fait le point sur les résultats et l'impact de la mise en œuvre et de nombreux éléments factuels indiquent que l'ITIE Sénégal promeut des réformes concrètes dans les politiques gouvernementales et les pratiques des entreprises. Dans la poursuite de ses efforts visant à assurer l'accessibilité des données extractives, l'ITIE Sénégal a adapté ses activités de sensibilisation aux impacts de la pandémie de COVID-19. Au vu de l'efficacité et de la viabilité de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal, trois points et demi supplémentaires ont été octroyés au pays.

S'agissant de la « transparence », le Sénégal a obtenu un score élevé (91 points). L'ITIE Sénégal a joué un rôle majeur dans ce domaine, non seulement en assurant la divulgation de nouvelles informations au public, mais également en améliorant l'accessibilité des informations qui font l'objet d'une divulgation systématique et sont publiées sur une multitude de sites Internet du gouvernement et des entreprises, y compris les données sur la propriété effective et les licences. Des systèmes modernes ont été établis pour les cadastres minier et pétrolier, l'ajout des informations sur la propriété effective au registre commercial est en cours et, dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre de l'ITIE, l'entreprise d'État pétrolière et gazière Petrosen a commencé à publier régulièrement ses états financiers audités. Les nouvelles dispositions de la Norme ITIE 2019, telles que l'Exigence de déclaration par projet, ont été intégralement mises en œuvre dans des délais raisonnables. À de nombreux égards, l'ITIE Sénégal a fait bien plus que de cartographier les divulgations existantes en réalisant également un diagnostic des pratiques de gouvernance actuelles, notamment en ce qui concerne les octrois de licences minières et les transferts infranationaux des revenus extractifs. Compte tenu de la forte demande de données ITIE sur le secteur minier établi et les secteurs pétrolier et gazier naissants de la part du public, l'ITIE Sénégal pourrait couvrir davantage d'aspects présentant un intérêt public croissant, tels que l'impact environnemental et la contribution du contenu local au secteur extractif. Bien que le travail de diagnostic de l'ITIE Sénégal concernant les pratiques d'octroi de licences minières soit exemplaire, le

pays n'a pas encore mené un tel examen détaillé dans les secteurs pétrolier et gazier, malgré l'indignation générale en 2019 au sujet d'allégations d'irrégularités dans les activités d'octroi de licences pétrolières quelques années auparavant.

Le Sénégal a également obtenu un score élevé (90 points) relativement à la composante de l'engagement des parties prenantes. Le gouvernement, la société civile et les entreprises extractives participent activement à la mise en œuvre de l'ITIE. Les trois collèges ont institutionnalisé leur engagement envers l'ITIE et semblent fonctionner de manière efficace et dynamique, et ils communiquent régulièrement avec leurs membres respectifs qui ne siègent pas au Groupe multipartite. Dans le cadre de la demande généralisée d'informations sur le secteur extractif et de l'intérêt qu'elles suscitent, les parties prenantes engagées dans l'ITIE sont considérées comme des sources d'informations de référence et des partenaires techniques fiables pour les parties prenantes, y compris les entités de l'État, les associations d'entreprises et les chercheurs.

Le Conseil d'administration a établi que, d'ici à la prochaine Validation – dont le démarrage est prévu le 1^{er} octobre 2024 –, le Sénégal devra prendre une mesure corrective concernant les octrois de contrats et de licences (Exigence 2.2).

Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, si le pays n'accomplit pas de progrès en matière de « transparence » lors de la prochaine Validation, il s'exposera à une suspension temporaire. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Sénégal pourra demander une prorogation de ce délai ou un démarrage anticipé de la Validation.

Le texte complet de la décision du Conseil d'administration est accessible [ici](#).

Décision du Conseil d'administration au sujet du Royaume-Uni :

Le Royaume-Uni a obtenu un score global élevé (90 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores relatifs aux trois composantes – l'engagement des parties prenantes, la transparence, et les résultats et l'impact.

Le Conseil d'administration de l'ITIE félicite le Royaume-Uni pour avoir atteint un score élevé (91 points) relativement à la composante des résultats et de l'impact. Ce score reflète les efforts que le Royaume-Uni a déployés en vue de s'assurer que l'ITIE devient un outil permettant d'étendre l'accessibilité des données extractives et de centraliser les informations sur les possibilités existantes en matière de contribution des parties prenantes à la gouvernance du secteur extractif. Les accomplissements réalisés par le Royaume-Uni dans l'amélioration de la transparence des divulgations sur la propriété effective ont instauré des pratiques d'excellence qui inspirent d'autres pays mettant en œuvre l'ITIE. La pandémie de COVID-19 a compromis les actions de sensibilisation que le Groupe multipartite prévoyait de mener par une présence physique dans l'ensemble du pays, ce qui a également freiné l'avancement du renforcement de l'engagement des parties prenantes à l'échelle locale. Un point supplémentaire a été octroyé au Royaume-Uni pour l'efficacité et la viabilité de la mise en œuvre de l'ITIE.

S'agissant de la « transparence », le Royaume-Uni a obtenu un score élevé (90 points). Le Royaume-Uni a déployé des efforts remarquables pour renforcer les systèmes de gestion des données des 11 autorités responsables des octrois de licences extractives. Il semble que la plupart des informations non financières exigées par la Norme ITIE font désormais l'objet de divulgations systématiques sur les sites Internet du gouvernement, et le niveau de ponctualité des divulgations de l'ITIE Royaume-Uni concernant les paiements et les

revenus extractifs dépasse celui de tous les autres pays de mise en œuvre. Le Royaume-Uni est encouragé à montrer l'exemple aux autres pays dans l'utilisation des meilleures pratiques en matière de divulgation sur les octrois de licences et les contrats, en comblant les lacunes identifiées dans la Validation actuelle. L'ITIE Royaume-Uni a la possibilité d'étendre les divulgations publiques sur les aspects environnementaux de la gouvernance du secteur extractif, y compris au sujet des taxes environnementales et du suivi des règles et pratiques, en répondant à la demande croissante de ce type d'informations de la part du public.

Le Royaume-Uni a également obtenu un score élevé (90 points) relativement à la composante de l'engagement des parties prenantes. Le Groupe multipartite assume efficacement son rôle de supervision. Pour l'essentiel, le gouvernement et les entreprises extractives font preuve d'un engagement de haut niveau. Il convient de saluer les efforts déployés par le collège de la société civile en vue d'engager les parties prenantes des communautés où se déroulent les activités extractives, bien que le collège n'ait pas encore réussi à les faire participer directement au Groupe multipartite.

Le Conseil d'administration a établi que, d'ici à la prochaine Validation – dont le démarrage est prévu le 1^{er} octobre 2024 –, le Royaume-Uni devra prendre une mesure corrective concernant les contrats (Exigence 2.4).

Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, si le pays n'accomplit pas de progrès en matière de « transparence » lors de la prochaine Validation, il s'exposera à une suspension temporaire. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'ITIE Royaume-Uni peut demander une prorogation de cette échéance ou demander à ce que la Validation commence plus tôt que prévu.

Le texte complet de la décision du Conseil d'administration est accessible [ici](#).

Annexe B – Liste des participants – 51^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE

Liste des participants

(Les membres du Conseil d'administration n'ayant pas participé à la réunion apparaissent en gris)

Présidente

La très honorable Helen CLARK

Pays

Pays mettant en œuvre l'ITIE

M. Ruslan BAIMISHEV, ministre délégué, ministère de l'Industrie et du Développement des infrastructures, Kazakhstan

Suppl. : **Mme Viktoriia GNATOVSKA**, directrice de la Direction de la formulation de politiques efficaces dans l'utilisation de l'énergie et des ressources, ministère de l'Énergie, Ukraine

Mme Maria Teresa S. HABITAN, secrétaire adjointe du ministère des Finances, Philippines

Suppl. : **M. Sampe L. PURBA**, conseiller en économie des ressources naturelles auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources minérales, Indonésie

M. Ian Chitumba MWIINGA, Coordonnateur National, secrétariat de l'ITIE Zambie

Suppl. : **Mme Frances Piagie ALGHALI**, ministre d'État, cabinet du vice-président, Sierra Leone

Mme Awa Marie COLL-SECK, ministre d'État, Sénégal

Suppl. : À confirmer

Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA, Coordonnatrice Nationale de l'ITIE Cameroun

Suppl. : **M. Michel OKOKO**, Coordonnateur National de l'ITIE République du Congo

M. Sherwin LONG, Coordonnateur National du secrétariat de l'ITIE Trinité-et-Tobago

Suppl. : **Mme Laura RÓPOLO**, sous-secrétaire du développement minier (*Subsecretaria de Desarrollo Minero*) – ministère de la Production, Argentine

Pays soutenant l'ITIE

M. Rinaldo JEANTY, directeur général et inspecteur en chef des explosifs, secteur des terres et des minéraux, Ressources naturelles Canada

Suppl. : **Mme Kimberly HARRINGTON**, directrice, service de l'Analyse des politiques et de la Diplomatie publique, Bureau des ressources énergétiques, Département d'État, États-Unis

M. Taco WESTERHUIS, coordinateur des politiques internationales en matière d'économie circulaire et de marchandises, Direction générale de la coopération internationale, Directorat de la croissance verte inclusive, Pays-Bas

Suppl. : **M. François GAVE**, représentant spécial pour la responsabilité sociétale des entreprises et la dimension sociale de la mondialisation au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France

Mme Christine DETAILLE, chef de l'unité Développement transitionnel et gouvernance, Commerce extérieur et Coopération au développement, ministère des Affaires étrangères, Belgique

Suppl. : À confirmer

Organisations de la société civile

M. César GAMBOA, directeur exécutif, Derecho, Ambiente y Recursos naturales (DAR), Pérou
Suppl. : **M. Óscar PINEDA**, coordinateur de l'organisation communautaire, Projet relatif à l'organisation, au développement, à l'éducation et à la recherche (PODER), Mexique

M. Brice MACKOSSO, secrétaire permanent, Commission Justice et Paix, République du Congo
Suppl. : **M. Mtwalo MSONI**, Coordonnateur National, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Zambie

Mme Cielo MAGNO, Bantay Kita/PCQVP Philippines, professeure adjointe à l'Université des Philippines, Philippines
Suppl. : **Mme Diana El KAISY**, membre du Comité consultatif, Initiative libanaise pour le pétrole et le gaz (LOGI), Liban

M. Oleksiy ORLOVSKY, directeur de programme, Fondation Renaissance internationale, Ukraine
Suppl. : **Mme Mariya LOBACHEVA**, directrice exécutive, Echo – association publique, Kazakhstan

Mme Erica WESTENBERG, directrice des programmes de gouvernance, Institut pour la gouvernance des ressources naturelles (NRGI)
Suppl. : **M. Simon TAYLOR**, co-fondateur et directeur, Global Witness

Entreprises, investisseurs compris

M. James NICHOLSON, responsable de la responsabilité des entreprises, Trafigura Group
Suppl. : **Mme Dyveke ROGAN**, analyste principale, Norwegian Bank Investment Management (NBIM)

M. Stuart BROOKS, directeur, service des Relations internationales, Chevron
Suppl. : **M. Matt GOBUSH**, conseiller principal pour les Affaires publiques et gouvernementales, Exxon Mobil Corporation

M. Erik NÜRNBERG, conseiller principal en politiques juridiques, Equinor
Suppl. : **M. Stephen DOUGLAS**, conseiller principal du président, Exploration et production, Total

M. James ENSOR, directeur exécutif de la fondation BHP Billiton Foundation
Suppl. : **M. Carlos ARANDA**, directeur des services techniques de Southern Peru Copper Corporation

M. Alan McLEAN, vice-président exécutif de la Structure fiscale et des Affaires, Royal Dutch Shell
Suppl. : **M. Dominic EMERY**, vice-président, Département des prévisions à long terme, BP

M. Lawrence DECHAMBENOIT, responsable mondial des affaires extérieures, Rio Tinto
Suppl. : **M. Richard MORGAN**, responsable des relations avec le gouvernement, Anglo American

Secrétaire du Conseil d'administration

M. Mark ROBINSON, directeur exécutif, Secrétariat international de l'ITIE, Oslo

Observateurs

Mme Laura ATIENZA, responsable de secteur, Unité E2 – Analyse micro-économique, climat d'investissement, secteur privé, commerce et emploi, Commission européenne, Belgique

Mme Jara BAKX, responsable des politiques, Directorate de la croissance verte inclusive, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

M. Torge BARTSCHT, stagiaire, secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne

M. Joe BARDWELL, responsable de campagnes, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Royaume-Uni

Mme Maria Emilia BERAZATEGUI, coordinatrice de campagnes, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Royaume-Uni

Mme Ingvild BERGSKAUG, conseillère principale, département Énergie I Environnement, Agence norvégienne de la coopération au développement (Norad), Norvège

Mme Cécile BILLAUX, responsable, Unité E2 – Analyse micro-économique, climat d'investissement, secteur privé, commerce et emploi, Commission européenne, Belgique

Mme Valery Joy BRION, directrice, ministère des Finances, Philippines

Mme Jackie CULLEN, conseillère juridique principale, Responsabilité sociale, Shell Canada Services Limited, Canada

M. Sören DENG, directeur de la Division de l'énergie, des infrastructures et des matières premières, ministère fédéral de la Coopération et du Développement économiques, Allemagne

Mme Marième Anna DIAWARA, Coordonnatrice Nationale de l'ITIE Sénégal

Mme Sophie DONSZELMANN, responsable principale des programmes, Conseil international des mines et des métaux (ICMM), Royaume-Uni

M. Peter ELLEHØJ, conseiller spécial dans la lutte contre la corruption, ministère des Affaires étrangères, Danemark

M. Mustapha FALL, conseiller juridique, ITIE Sénégal

M. Lukas GIELEN, stagiaire, secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne

Mme Sophie GIRKE, conseillère pour le programme « Extractives for Development » (X4D), Coopération internationale allemande (GIZ), Allemagne

Mme Mareike GOEHLER -ROBUS, conseillère, secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne

Mme Lisa GÜNTHER, responsable des politiques, ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Énergie, Allemagne

Mme Rosie HARDWARE, assistante personnelle de la présidente de l'ITIE

Mme Hidemi ISHIKURA, directrice adjointe, division Sécurité des ressources, ministère des Affaires étrangères, Japon

Mme Andrea JUENEMANN, Coordonnatrice Nationale de l'ITIE Allemagne, chef d'unité, ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Énergie, Allemagne

Mme Rabea KAAS, conseillère, secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne

M. Fred KABANDA, responsable de division, secteur extractif, Banque africaine de développement, Centre des Ressources naturelles africaines (ANRC), Côte d'Ivoire

M. James LAUER, directeur, Ressources naturelles Canada

M. Giada LEPORE, Droits de l'homme, Transparence et Durabilité mondiale, département de la Durabilité, ENI

Mme Sandrine LEVY, administratrice exécutive/responsable des rencontres/responsable de bureau, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Royaume-Uni

M. Johannes LOHMEYER, conseiller, programme « Extractives for Development » (X4D), Agence de coopération allemande (Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit – GIZ), Allemagne

M. Henrik LUNDEN, conseiller principal, département Énergie et Environnement, Agence norvégienne de la coopération au développement (Norad), Norvège

Mme Vicki Mak-ROMO, directrice, service Analyse des politiques et de Diplomatie publique, Bureau des ressources énergétiques, Département d'État, États-Unis

M. Jason MANNIKAM, responsable principal, programme de la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif, Ressources naturelles Canada

M. Robert MECHLER, stagiaire juridique, ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Énergie, Allemagne

M. Thomas MASBOU, responsable des politiques, Gouvernance du secteur extractif, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France

Mme Peta MILLS, directrice intérimaire, Partenariats commerciaux et marchés du carbone (PRV), ministère des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT), Australie

Mme Svitlana MIZINA, conseillère, Agence de coopération allemande (GIZ), Ukraine

M. Daniel MULÉ, responsable des politiques, Taxes et Transparence du secteur extractif, Oxfam America

Mme Larysa MYKYTKO, experte d'État, direction des politiques d'efficacité énergétique et des ressources, ministère de l'Énergie, Ukraine

M. Hiroshi NAKAMURA, directeur adjoint, ministère des Affaires étrangères, France

Mme Olesia NEKHOROSHKO, Coordonnatrice Nationale de l'ITIE Ukraine

Mme Emily NICKERSON, conseillère politique principale, Gouvernance des ressources naturelles (RNCan), Canada

Mme Carly OBOTH, directrice intérimaire, Publiez ce que vous payez (PCQVP), États-Unis

M. Orji Ogbonnaya ORJI, secrétaire exécutif, ITIE, Nigeria

M. Marwan Abdallah OPES, responsable de projet, Organisation pour la durabilité énergétique – PCQVP Liban

M. Papa Alioune Badara PAYE, secrétaire permanent adjoint et responsable de la gestion des données, secrétariat technique – Comité National ITIE, Sénégal

Mme Rachel PERKS, responsable adjointe, responsable du programme du Fonds EGPS, Banque mondiale, États-Unis

Mme Elisa PETER, directrice exécutive, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Royaume-Uni

M. Jean-Louis PONT, expert en politiques, unité Développement transitionnel et gouvernance (D5.2), Affaires extérieures, Commerce extérieur et Coopération au développement, ministère des Affaires étrangères, Belgique

M. Sergio PIAZZARDI, responsable des politiques, Direction générale des partenariats

internationaux – DG INTPA, Unité E2 – Analyse micro-économie, climat d'investissement, secteur privé, commerce et emploi, Commission européenne, Belgique

M. Boris RAEDER, chef du secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne

M. Sven Ulrich RENNERT, responsable du programme du Fonds EGPS, Banque mondiale, États-Unis

Mme Haley RICE, consultante, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Royaume-Uni

M. Mark RICHARDS, conseiller en chef, Affaires extérieures mondiales et politiques économiques, Rio Tinto

M. Pierre SAADE, coordinateur régional MENA, Liban

Mme Ioanna SAHAS-MARTIN, directrice, division des Ressources naturelles et de la Gouvernance, Secteur des enjeux mondiaux et du développement, Canada

Mme Melissa SÄILÄ, coordinatrice, Programme d'imposition et de développement, ministère des Affaires étrangères, Finlande

M. Luigi SAMPAOLO, vice-président, Projets et Relations stratégiques durables, département Durabilité, ENI

Mme Elisabetta SARTOREL, responsable des politiques, Unité E2 – Analyse micro-économique, climat d'investissement, secteur privé, commerce et emploi, Commission européenne, Belgique

M. Luke SOOKOCHEFF, directeur adjoint, Gouvernance des ressources naturelles, Affaires mondiales Canada

Mme Fanie THIBEAULT, conseillère principale, Ressources naturelles et Gouvernance, Affaires étrangères, Commerce et Développement, Canada,

Mme Lusine TOVMASYAN, chef, secrétariat de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) Arménie

M. Pasquale VETTA, responsable des questions liées aux droits de l'homme, à la transparence et à la durabilité mondiale, département Durabilité, ENI

M. Jürg VOLLENWEIDER, directeur adjoint, division Soutien macroéconomique, Secrétariat d'État à l'Économie (SECO), Suisse

M. David Waigwa WACHIRA, contact de l'unité ITIE, Banque mondiale, États-Unis

Secrétariat international de l'ITIE

Mme Brenda Jay ANGELES MENDOZA, contractante dans le cadre d'un accord de niveau de service

Mme Chiugo AGHAJI, responsable pays

Mme Marie AH-LIME, responsable administrative, Afrique

M. Bady Mamadou BALDÉ, directeur exécutif adjoint et directeur Afrique

M. Nassim BENNANI, responsable pays et politiques

Mme Christina BERGER, directrice régionale pour les pays francophones

Mme Natalia BEREZYUK, directrice opérationnelle

M. Emanuel BRIA, responsable Asie

M. Emmanuel Aguilar BURGOA, responsable région ALC

M. Mark BURNETT, conseiller principal pour l'Asie
Mme Bénédicte Nerdrum BØGWALD, stagiaire en communication
Mme Lucia CIRIMELLO, responsable de programmes – Opening Extractives
Mme Clémence CONTENSOU, conseillère pour l'Afrique francophone
M. Christopher CLAUSSEN, responsable technique
M. Alex GORDY, directeur de la Validation
Mme Gisela GRANADO, directrice régionale pour les pays francophones
Mme Rachel HOLLARS, directrice des communications
M. Andrew IRVINE, directeur de l'Engagement juridique et des entreprises
Mme Sylvia JOHANSEN, responsable des finances
Mme Joanne JONES, directrice des communications
Mme Shemshat KASIMOVA, chargée de projets et de communication avec le Conseil d'administration
Mme Lydia KILPI, directrice, groupe de la Divulgence
Mme Leah KROGSUND, responsable du renforcement des capacités et des événements
M. Gilbert MAKORE, directeur, Afrique anglophone
M. Esteban MANTECA, responsable pays pour la région ALC
Mme Angela MUTSOTSO, stagiaire : appui au projet sur la transition énergétique
Mme Fatma NYAMBURA, directrice des politiques
Mme Gay ORDENES, directrice pour l'Asie
Mme Monica OSORIO, responsable administrative, ALC/Asie
M. Hugo PARET, directeur technique
M. Francisco PARIS, directeur régional ALC
Mme Leila PILLIARD, directrice des communications
Mme Jeanette REINERTSEN, responsable des RH
Mme Sandra ROJAS, directrice Politique et Administration
Mme Ines SCHJOLBERG MARQUES, directrice des politiques
Mme Pooja SHRESTHA, stagiaire : données
Mme Olesia TOLOCHKO, directrice pays
Mme Oliana VALIGURA, directrice régionale
Mme Maria Dolores VALLENILLA, directrice des politiques
M. Edwin WARDEN, directeur pays
M. Christopher WILSON, conseiller principal pour les éléments factuels et l'apprentissage
Mme Anlaug ØVERGAARD ØSTBY, assistante exécutive et directrice des communications